



Val Cenis
Haute Maurienne Vanoise

SEM de Val Cenis

Remplacement du téléski des Essarts

Domaine skiable de Val Cenis (73)

Dossier d'examen au cas par cas Annexes au formulaire CERFA n° 14734*04

Annexe obligatoire n°2 : Plan de situation au 1/25 000ème

Annexe obligatoire n°3 : Photographies de la zone d'étude

Annexe obligatoire n°4 : Plans du projet

Annexe obligatoire n°5 : Localisation et effets du projet sur les sites Natura 2000

Annexe complémentaire n°1 : Incidences du projet sur la biodiversité

Annexe complémentaire n°2 : Incidences du projet sur le paysage

Annexe complémentaire n°3 : Synthèse des incidences et détail des mesures ERC

Annexe complémentaire n°4 : Analyse des effets cumulés du projet sur l'environnement

17 juillet 2026

Réf. : 2022009



Karum

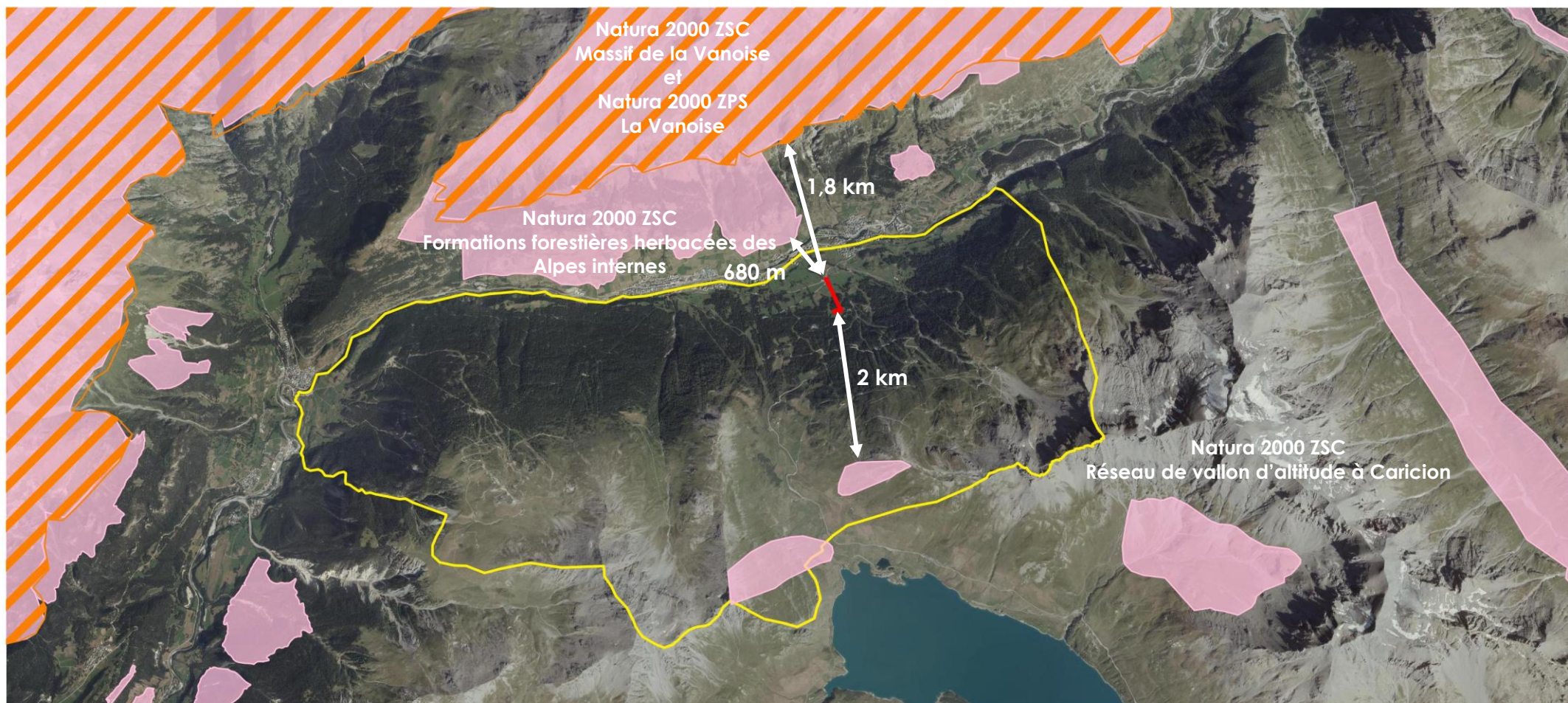
ACTIONS NATURE

La zone d'étude immédiate n'est concernée par aucun site Natura 2000.

Néanmoins, plusieurs sites Natura 2000 sont concernés par la zone d'étude élargie ou ses abords :

CODE DU SITE	FR8201779	FR201780	FR8201783	FR8210032
NOM DES SITES	ZSC « Formations forestières et herbacées des Alpes internes »	ZSC « Réseau de vallons d'altitude à Caricion »	ZSC « Massif de la Vanoise »	ZPS « La Vanoise »
PROXIMITE AVEC LE PROJET	Environ 680 m (Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées sur d'autres versants que le projet)	Environ 2 km	Environ 1,8 km (Les zones Natura 2000 les plus proches sont situées sur d'autres versants que le projet)	
TYPE DE SITE	Zone Spéciale de Conservation	Zone Spéciale de Conservation	Zone Spéciale de Conservation	Zone de Protection Spéciale
SUPERFICIE TOTALE DU SITE	1562 ha	9513 ha	54020 ha	52800 ha
HABITATS A ENJEUX	> Forêts montagnardes et subalpines à <i>Pinus uncinata</i> > Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco Brometalia</i>) > Prairies de fauche de montagne > Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires	> Formations pionnières alpines du Caricion <i>bicoloris-atrofuscae</i> > Rivières alpines avec végétation ripicole herbacée > Landes alpines et boréales > Pelouses calcaires alpines et subalpines > Pelouses boréo-alpines siliceuses > Prairies de fauche de montagne > Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes > Tourbières basses alcalines > Éboulis calcaires et siliceux alpins > Végétation chasmophytique des falaises et rochers calcaires et siliceux > Glaciers permanents >	> Landes alpines et boréales > Pelouses boréo-alpines siliceuses > Pelouses calcaires alpines et subalpines > Formations herbacées à <i>nardus</i> riches en espèces > Prairies de fauche de montagne > Tourbières basses alcalines > Formations pionnières alpines du Caricion <i>bicoloris-atrofuscae</i>	
FLORE A ENJEUX	Sabit de Vénus	-	Tréfle des rochers Chardon bleu Dracocéphale d'Autriche Sabot de Venus	
FAUNE A ENJEUX	Loup Damier de la Succise	Loup Damier de la Succise	Aigle royal & Gypaète barbu Faucon pèlerin & Grand-duc d'Europe Bruant ortolan Crave à bec rouge Pie-grièche écorcheur Lagopède alpin Tétraz-lyre & Perdrix bartavelle Chevêchette d'Europe & Chouette de Tengmalm Loup Ecaille chiné Damier de la Succise	

CODE DU SITE	FR8201779	FR201780	FR8201783	FR8210032
SYNTHESE DES ENJEUX	> Présence d'un étage forestier important (51%, de pelouses et prairies (34%), notamment exploitées pour l'agriculture > 17 habitats d'intérêt communautaire dont des pelouses sèches semi-naturelles, les forêts de pins à crochets sur gypse et calcaire et les prairies de fauche de montagne > Présence de flore protégée dans les pelouses : le sabot de Vénus, la Fétuque du Valais, la Centaurée du Valais, la Bruyère des neiges, le Stipe penné et la Mathiole du Valais > Présence de faune protégée avec notamment le Loup gris et le Damier de la Succise	> Zone intégralement située dans l'aire optimale d'adhésion du Parc national de la Vanoise > Englobe la Réserve naturelle nationale de la Grande Sassièrre, le vallon de Prariond et l'APPB du mont Cenis > Présence de pelouses et prairies alpines, landes, formations pionnières, éboulis, milieux rupestres, glaciaires > Présence de flore et de faune protégée avec notamment le Loup gris et le Damier de la Succise	> Zone presque intégralement située en cœur du Parc national de la Vanoise > Présence d'espaces de pelouses et de landes, zones rocheuses (éboulis, falaises et glaciers), lacs, torrents et zones humides et quelques forêts > Présence d'espèces végétales patrimoniales comme le Sabot de Vénus, le Chardon bleu, le Trèfle des rochers et le Dracocéphale d'Autriche. > Présence de faune protégée et/ou menacée d'extinction : le Loup, le Damier de la Succise et l'Ecaille chiné > Site d'importance pour la reproduction et ou/ l'alimentation de plusieurs rapaces (Aigle royal, Chevêchette d'Europe, Chouette de Tengmalm, Faucon pèlerin, Grand-duc d'Europe, Gypaète barbu), des galliformes de montagne (Lagopède alpin, Perdrix bartavelle, Tétrins lyre), le Pic noir, l'Alouette lulu, le Crave à bec rouge, le Bruant ortolan et la Pie-grièche écorcheur.	

**Légende****ZONES D'ETUDE :**

-  Zone d'étude immédiate
-  Périmètre de l'Observatoire environnemental de Val Cenis

ZONAGES NATURE :

-  Sites Natura 2000 ZSC - Directive Habitats
-  Sites Natura 2000 ZPS - Directive Oiseaux



Échelle : 1:75 000

0 1 500 m

Conception: KARUM n°2022009 / E.POUCHOT
 Données fonds de carte issues de BD ORTHO® - IGN - (2024)
 Source de données : KARUM (2026) et IGN (2022)
 Date : 07/04/2026

LA ZONE SPECIALE DE CONSERVATION « RESEAU DE VALLONS D'ALTITUDE A CARICION »

Le Caricion, milieu d'intérêt communautaire prioritaire se rencontre dans les lieux humides plus ou moins gorgés d'eau des vallons de l'étage alpin (altitude moyenne des stations en Vanoise : 2 300 m). Il y occupe essentiellement les zones alluviales et se trouve aussi parfois en situation de "marais de pente" (sur replats). Ce type de milieu est rare et est rescapé des dernières glaciations d'il y a 30 000 ans.

Le réseau proposé ici regroupe l'ensemble des bassins versants des vallées de Tarentaise et de Maurienne sur lesquels ont été répertoriés les stations de *Caricion bicoloris-atrofuscae*. La surface estimée pour cet habitat est au maximum d'une centaine d'hectares. Les bassins versants rattachés couvrent environ 9500 hectares.

La zone d'étude immédiate se situe à bonne distance du site Natura 2000, sur un bassin versant différent. Il ne représente donc aucun enjeu particulier.

LA ZONE SPECIALE DE CONSERVATION « FORMATIONS FORESTIERES ET HERBACEES DES ALPES INTERNES »

L'appartenance du site " Formations forestières et herbacées des Alpes internes " au réseau Natura 2000 est justifiée par la présence de trois habitats remarquables :

- > Les forêts de pins à crochets sur gypse et calcaire, habitat d'intérêt communautaire prioritaire.
- > Les pelouses substeppiques : ces pelouses d'intérêt communautaire hébergent en outre 3 espèces végétales protégées à l'échelle régionale : la Fétuque du Valais, la Centaurée du Valais et le Thésium à feuilles larges ;
- > Les prairies de fauche de montagne : ce groupement végétal d'intérêt communautaire, dont l'existence est liée à la pratique de la fauche, est caractérisé par une grande diversité floristique.

Le site est situé sur le versant opposé de la zone de projet, avec des conditions édaphiques différentes (notamment du fait de l'exposition). Il ne représente donc **aucun enjeu** particulier.

LA ZONE DE PROTECTION SPECIALE ET ZONE SPECIALE DE CONSERVATION « LA VANOISE »

L'intérêt majeur de ce site réside dans la juxtaposition sur un territoire de grande superficie et d'un seul tenant de l'ensemble des milieux d'intérêt communautaire présents dans les étages alpins et subalpins des Alpes du Nord internes françaises. La diversité lithologique et la grande richesse floristique du massif de la Vanoise renforcent la diversité interne, la représentativité et la valeur des habitats représentés.

Le massif de la Vanoise joue un rôle majeur pour la protection des habitats de reproduction et d'alimentation de deux grandes catégories d'oiseaux : les grands rapaces rupicoles (Gypaète barbu et Aigle royal en particulier), ainsi que les galliformes de montagne, dont en tout premier lieu le Lagopède alpin.

Le site est situé sur le versant opposé de la zone de projet et à bonne distance. Néanmoins, au regard de l'emprise du domaine vital des espèces d'oiseaux ayant justifié la désignation du site, l'enjeu peut être considéré comme **faible**.

EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES HABITATS ET ESPECES FLORISTIQUES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DES SITE NATURA 2000

Aucuns travaux ne sont envisagés sur les sites Natura 2000. Il sera donc admis que le projet n'entrainera aucun impact sur les habitats et la flore d'intérêt communautaire des sites Natura 2000. A noter que la zone de projet se situe à bonne distance des sites Natura 2000 Directive Habitats, sur un bassin versant différent.

EVALUATION DES INCIDENCES DU PROJET SUR LES ESPECES ANIMALES AYANT JUSTIFIE LA DESIGNATION DES SITE NATURA 2000

	NOM VERNACULAIRE	NOM LATIN	PRESENCE DE L'ESPECE SUR LA ZONE D'ETUDE	PRESENCE D'HABITATS D'ESPECES FAVORABLES SUR LA ZONE D'ETUDE	HABITATS/ESPECES IMPACTES PAR LE PROJET (INCIDENCES RESIDUELLES)	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL DU PROJET SUR L'ESPECE	JUSTIFICATION
Espèces communautaires	Rhopalocères						
	Damier de la Succise	<i>Euphydryas aurinia</i>	Potentielle	Oui (présence de plantes hôtes)	Au maximum 140 plantes hôtes impactées	NEGLIGEABLE	> Mise en défens des stations de plantes hôtes non impactées > Adaptation des emprises travaux > Etrépage et végétalisation
	Avifaune						
	Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	Survол uniquement	Présence d'habitat de chasse uniquement	Risque de destruction d'individus par collision avec les câbles	NEGLIGEABLE	> Installation de visualisateurs colorés sur la cordeline
	Aigle royal	<i>Aquila chrysaetos</i>					
	Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>					
	Gypaète barbu	<i>Gypaetus barbatus</i>					
	Milan noir	<i>Milvus migrans</i>					
	Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>					
	Crave à bec rouge	<i>Pyrhocorax pyrrhocorax</i>		Non			

	NOM VERNACULAIRE	NOM LATIN	PRESENCE DE L'ESPECE SUR LA ZONE D'ETUDE	PRESENCE D'HABITATS D'ESPECES FAVORABLES SUR LA ZONE D'ETUDE	HABITATS/ESPECES IMPACTES PAR LE PROJET (INCIDENCES RESIDUELLES)	NIVEAU D'IMPACT RESIDUEL DU PROJET SUR L'ESPECE	JUSTIFICATION
Espèces communautaires	Chevêchette d'Europe	<i>Glaucidium passerinum</i>	Non	Non	Aucun	NUL	-
	Chouette de Tengmalm	<i>Aegolius funereus</i>	Non	Non	Aucun	NUL	-
	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	Potentielle	Présence d'habitats de chasse uniquement	Risque de destruction d'individus par collision avec les câbles	NEGLIGEABLE	> Installation de visualisateurs colorés sur la cordeline
	Gélinotte des bois	<i>Bonasa bonasia</i>	Non	Non	Aucun	NUL	-
	Tétras-lyre	<i>Lyrurus tetrix</i>	Non	Non	Aucun	NUL	-
	Lagopède alpin	<i>Lagopus muta</i>	Non	Non	Aucun	NUL	-
	Perdrix bartavelle	<i>Alectoris graeca</i>	Non	Non	Aucun	NUL	-
	Grand-duc d'Europe	<i>Bubo bubo</i>	Non	Non	Aucun	NUL	-
	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	Reproduction	Oui	> 330 m² d'habitats ouverts détruits > Risque de destruction d'individus par collision avec les câbles > Dérangement des individus	NEGLIGEABLE	> Etrépage et végétalisation > Installation de visualisateurs colorés sur la cordeline > Adaptation du calendrier des travaux
	Mammifères						
	Loup gris	<i>Canis lupus</i>	Oui (déplacement uniquement)	Passage uniquement	Aucun	NUL	-
	Lynx boréal	<i>Lynx lynx</i>	Non	Non			

D'après le tableau présenté ci-dessus, la réalisation du projet ne conduit pas à des effets notables sur l'état de conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000. Le projet de remplacement du télésiège des Essarts a donc un impact résiduel **négligeable** sur les habitats et espèces ayant contribué à la désignation des sites Natura 2000.

Pour mémoire voici ci-dessous les différentes mesures prévues et favorable aux espèces d'intérêt communautaire.

MESURES

ME3 - Mise en défens des zones sensibles

ME4 - Modification des emprises travaux sur les secteurs sensibles

MR1 - Etrépage des habitats naturels sensibles

MR2 - Végétalisation par semis herbacé

MR 3 : Maintien de la bonne visibilité des câbles de remontées mécaniques pour limiter les risques de percussion pour les oiseaux

MR7 - Adaptation du calendrier des travaux afin d'éviter les périodes sensibles de la faune

MR3 - Maintien de la bonne visibilité des câbles de remontées mécaniques pour limiter les risques de percussion pour les oiseaux

L'annexe complémentaire n°3 présente le détail de ces mesures.